

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Dernière mise à jour le 15 janvier 2026

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) déterminent les droits et obligations de LIANT et du Client dans le cadre de la recherche et du développement d'un produit ou d'un service innovant.

Elle développe la direction de projet à caractère innovant pour le compte d'un client ou assiste celui-ci.

Les termes ci-après listés auront pour les Parties les définitions suivantes :

- « **CGV** » : les présentes conditions générales de vente qui décrivent les obligations des parties s'appliquant aux services que propose la société LIANT ;
- « **Le Consommateur** » au sens du Code de la Consommation et au terme de l'article 3 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, « [...] est considérée comme un consommateur toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ».
- « **Le Client** » désigne toute personne physique ou personne morale qui, lorsqu'elle passe une commande, agit dans le cadre et pour le compte de son activité professionnelle, commerciale, artisanale ou libérale.
- « **La Société** » : désigne la société LIANT ;
- « **Les prestations** » : désigne les services et travaux d'expertise en matière d'innovation réalisés par LIANT

2. Champs d'application

Elles annulent et remplacent toutes autres Conditions Générales de Vente émises antérieurement et pouvant figurer sur des documents ou convenues par tout autre moyen.

Le fait de conclure le contrat avec l'entreprise LIANT implique la connaissance et l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et de prestations de services.

3. Identification de l'Entreprise

La société LIANT, société par actions simplifiée, capital social de 27 000 €, immatriculée au RCS de BÉZIERS sous le n° 908 976 897, peut être contactée aux coordonnées suivantes :

- Adresse électronique : contact@liant.dev
- Adresse postale : 5 avenue Jean Jaurès, 34600 BÉDARIEUX
- Numéro de téléphone : 04 48 26 01 56

4. Contrat

Le contrat entre LIANT et son Client est constitué des documents contractuels suivants, classés par ordre de priorité :

1. Contrat ;
2. proposition commerciale ;
3. les présentes CGV.

5. Nature des services proposés et délai d'exécution

La société LIANT réalise la direction de projet pour le compte d'un client ou avec la direction du client.

Le rôle de la société LIANT est de permettre au client de concrétiser son projet en mettant à disposition son savoir-faire et grâce aux appareils et équipements nécessaires au

développement du projet.

Elle consacrera à sa réalisation le temps et les soins nécessaires pour obtenir un résultat optimal en tenant compte de l'état actuel de la science et des techniques.

Les prestations proposées sont payantes et sont répertoriées de façon exhaustive sur une plaquette de présentation ou tous autres documents écrits équivalents remis au Client préalablement à la commande.

Le Client est invité à se reporter à ces différents supports afin d'en connaître les caractéristiques essentielles avant toute commande ;

5.1 Services proposés

- Assistance de direction ou direction externalisée de projet (gestion des fournisseurs, embauche de personnel, réalisation de rapport, enregistrement des recherches...);
- Prestations de recherche et de développement (conception de logiciel, de système ou de système de systèmes, programmation, maintenance de système...)

Par l'intermédiaire de sa filiale (en cours de création), la société LIANT SERVICES, propose des prestations de services ainsi que des missions en qualité de bureau d'études :

- Direction de projet ou assistance à la direction de projets ;
- Ingénierie sur des situations de blocage technique ;
- Analyse subjective du projet en cours par les ingénieurs du client ;
- Réalisation de cartographies des systèmes physiques et logistiques ;
- Conseil sous la forme de la responsabilité des systèmes d'information externalisés ou d'audit portant sur les systèmes d'informations du client ;
- Conseil dans le cadre de la prévente dans le domaine des services de développement et de maintenance de logiciel ;
- Service d'assistance et de dépannage informatique spécialisé dans les produits Apple, destiné aux particuliers.

5.2 Délai d'exécution

La société LIANT s'engage à réaliser ses missions dans les meilleurs délais ou dans ceux fixés dans le contrat, au mieux de ses possibilités.

6. Commandes

La vente de services n'est parfaite qu'après l'établissement d'un contrat ou d'un devis et acceptation express et par écrit de celui-ci par le Client et par la société LIANT, soit sous forme de courriel ou courriel aux adresses suivantes :

contact@liant.dev ou roland@liant.dev

5 avenue Jean Jaurès 34600 BÉDARIEUX

Le Client pourra procéder au règlement par prélèvement bancaire, après l'envoi par la société LIANT d'un avis de paiement avec le montant dû, virement ou par carte bancaire.

La durée de validité de l'offre de LIANT est de quinze jours à compter de la date d'établissement du devis ou contrat, sauf mention différente sur le contrat ou le devis.

Toutes modifications de la commande par le Client seront considérées, dans la limite des possibilités de la société LIANT et si elles sont notifiées par écrit, 15 jours au moins avant la date prévue pour le démarrage des travaux et après signature par le Client d'un nouveau bon de commande.

7. Indivisibilité de l'offre commerciale

L'offre commerciale doit être acceptée dans son ensemble par le Client sans suppression de poste ni de ligne.

En cas d'acceptation partielle, la société LIANT se réserve le droit de ne pas y donner suite ou de réviser ses conditions d'intervention.

8. Prix des prestations

Les prix et les taxes afférents à la souscription aux services sont précisés dans le contrat, le devis, ou les tarifs publics sont appliqués.

Les prix sont exprimés en euros et ils s'entendent net et hors taxes.

Les frais de déplacement et de séjour relatifs à l'exécution de la mission confiée sont à la charge du Client.

La société LIANT se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment en les publiant en ligne.

Ces nouveaux prix seront applicables pour les souscriptions postérieures à leur publication.

Seuls s'appliqueront les tarifs en vigueur indiqués au moment de la commande.

Tout changement du taux des taxes sera automatiquement répercuté sur le prix des services mentionnés dans l'offre commerciale.

Le montant total de la commande est indiqué avant validation finale du bon de commande, sauf si la prestation implique une mise à disposition du personnel de LIANT pour une durée non déterminée.

La validation du bon de commande vaut acceptation définitive des services.

Le tarif ne peut pas être renégocié après la réalisation des services.

9. Modalités de règlement

9.1 Modalités de facturation

La société LIANT adressera ses factures au Client conformément au calendrier de facturation prévu dans la commande, le devis ou l'accord écrit (par e-mail ou tout autre moyen signé). À défaut d'établissement d'un tel calendrier, les conditions suivantes s'appliquent :

- Pour les missions dont le montant total est strictement inférieur à 2 000 € HT (soit 2 600 € TTC), la facturation sera effectuée à l'issue de la mission.
- Pour les missions dont le montant total est supérieur ou égal à 2 000 € HT (soit 2 600 € TTC), les modalités de facturation seront conformes à l'article 9.2.

9.2 Modalités de paiement

La passation de commande s'accompagne du règlement par le Client d'un acompte de 40 % du montant total HT du devis établi.

Le solde du prix final est payable au comptant, dès réception de la facture.

Les factures (acompte ou de solde) se règlent soit par virement, carte bancaire ou chèque, après l'envoi par la société LIANT desdites factures qui indiquent le montant à régler.

La société LIANT ne sera pas tenue de commencer la mission tant que l'acompte ne sera pas reçu.

En cas de retard de règlement des factures, au-delà de trente (30) jours par rapport à la date de règlement prévue, des pénalités de retard calculées à compter de la date de facturation et sur le montant TTC de la facture, sur la base d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, seront acquises automatiquement et de plein droit à la société LIANT, sans mise en demeure préalable.

Le Client sera également redevable des frais de

recouvrement que la société LIANT aura dû engager.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues à la société LIANT.

10. Tarifs des déplacements

Les frais de déplacement pour les interventions sur site sont déterminés en fonction de la distance parcourue et sont calculés comme suit :

- Interventions dans la communauté de communes Grand-Orb : les frais de déplacement s'élèvent à 10 € TTC par intervention.
- Interventions dans le département de l'Hérault : les frais de déplacement s'élèvent à 90 € TTC par intervention.
- Interventions dans la région Occitanie, à Marseille, à Bordeaux, à Lyon ou à Paris : les frais de déplacement s'élèvent à 200 € TTC par intervention. Ce tarif considère les coûts accrus liés à la distance et aux déplacements plus importants.
- Interventions dans le reste de la France : les frais de déplacement sont établis sur demande et font l'objet d'un devis personnalisé en fonction de la distance, des coûts de transport et des besoins spécifiques du client.

À cela s'ajoutent les éventuels frais de logement (hors du département de l'Hérault), lorsque la mission dure plus d'une journée. Les frais de logements sont plafonnés à :

- 200 € par jour à Paris,
- 150 € dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants (telles que décrites par l'INSEE),
- 100 € ailleurs.

Ces frais de déplacement sont ajoutés au coût des services de l'intervention concernée et sont facturés en sus des tarifs horaires ou forfaitaires applicables. Ils sont destinés à couvrir les coûts de transport, d'hébergement, de logistique et du temps nécessaires pour fournir un service de qualité où que vous soyez.

Ces frais peuvent être exclus si cela est stipulé dans le contrat ou devis explicitement.

11. Clause pénale

Le non-respect par le Client des modalités de paiement prévues à l'article 9 entraînera le versement d'une indemnité forfaitaire par le Client, et ce, après mise en demeure préalable de s'exécuter et notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, passé un délai de quinze jours.

Cette indemnité s'élèvera à 20 % du montant TTC de la facture demeurée impayée, sans préjudice du paiement d'éventuels frais de justice.

12. Droit de Rétraction

Le Client professionnel ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un droit de rétractation.

Le présent article s'applique au Client consommateur au sens du Code de la consommation ainsi que pour les contrats conclus à distance ou pour les contrats hors établissement.

Le client consommateur dispose d'un délai de rétractation de (14) quatorze jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation auprès de la société LIANT et annuler sa commande, sans avoir à en justifier le motif, ni à régler la moindre indemnité.

L'exercice de ce droit de rétractation suppose de retourner à la société LIANT dans le délai imparti, au moyen d'un courrier recommandé avec accusé de réception, le formulaire de rétractation annexé aux présentes conditions générales après que le Client l'ait préalablement rempli et signé.

Les frais d'envoi postal demeurant à la charge exclusive du Client.

Si le contrat de prestation de services a été pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation, avec l'accord explicite du Client de renoncer à tout droit de rétractation et d'accepter que la prestation débute au jour du paiement, en application du Code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra pas être exercé.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai imparti, seul le prix de la commande est remboursé.

Le remboursement des sommes versées par le Client sera effectué dans un délai de (7) sept jours ouvrés à compter de la réception par la société LIANT du formulaire de rétractation.

13. Fraude au virement ou faux RIB

Dans l'éventualité où le Client serait victime d'une escroquerie au virement ou arnaque au RIB qui aurait pour conséquence d'usurper l'identité de la société LIANT, celle-ci ne serait nullement tenue pour responsable.

Les coordonnées bancaires de la société LIANT ne seront jamais adressées par mail uniquement ou SMS. Tout changement s'effectuera dans un délai permettant aux factures émises de recevoir l'argent sur le compte indiqué dessus. En cas de changement de coordonnées bancaires, LIANT effectuera une double mise en alerte : vous serez directement contacté par le numéro non masqué (04 48 26 01 56 – nommé LIANT chez les opérateurs le permettant – ou le 06 34 32 65 79) pour vous annoncer le changement de compte bancaire, puis le nouvel IBAN sera affiché sur les nouvelles factures émises. Toutes les factures précédemment émises pourront être payées sur le numéro de compte ou avec le lien de paiement qui se trouve sur la facture.

Le Client prend d'ores et déjà l'engagement de contacter la société LIANT dans l'éventualité où il recevrait par e-mail ou SMS une demande de virement sur un nouveau RIB.

En cas de fraude, le Client restera tenu de régler la facture de la société LIANT.

14. Obligations réciproques

La société LIANT s'engage à :

- exécuter de bonne foi les présentes dispositions ;
- réaliser la prestation dans le respect des termes des présentes conditions générales de ventes ainsi que celles indiqué dans le contrat ou le devis et dans les délais impartis.

Le Client s'engage à :

- Fournir à la société LIANT les informations nécessaires à la bonne exécution des prestations commandées ;
- Exécuter de bonne foi les conditions des présentes ;
- Payer les sommes dues à date.

15. Garantie et responsabilité de la société LIANT

Le Client s'engage à mettre à disposition du prestataire, dans les délais convenus, l'ensemble des informations et des documents indispensables à la bonne réalisation des travaux de recherches et de développements.

Considérant la nature des services réalisés, la société LIANT est tenue à une obligation de moyens et non de résultat.

La société LIANT n'offre aucune garantie et n'assume aucune responsabilité, expresse ou tacite, de quelque nature que ce soit notamment quant à l'exploitation commerciale des résultats ou leur adéquation à une destination particulière, ou contre une quelconque infraction.

La responsabilité de la société LIANT ne saurait être

engagée dans les cas suivants :

- Une erreur engendrée par un manque d'information ou par la fourniture d'informations fausses ou erronées par le Client ;
- Une interprétation erronée des conseils fournis par le Client ;
- Un retard occasionné par le Client qui entraînerait l'impossibilité de respecter les délais convenus ou prescrits par la loi pour la bonne réalisation de la prestation ;
- Tout autre cas où il est impossible de prouver un lien de causalité direct entre le dommage subi par le Client et la prestation de la société LIANT.

16. Confidentialité

Les informations échangées entre les parties dans le cadre de leur relation commerciale, sont réputées confidentielles et ne peuvent pas être communiquées à des tiers, sans autorisation préalable du Client.

Le Prestataire s'engage à :

- Respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le Client dans le cadre des prestations fournies physiquement, en ligne ou par téléphone ;
- Restituer tout document fourni par le Client à la fin du service et expressément réclamé par ce dernier ;
- Signer un accord de confidentialité si le Client l'impose, selon les termes que les parties auront préalablement négociés ensemble.

Dans le cadre de l'affiliation éventuelle d'un Client auprès d'un organisme tiers, et d'une éventuelle collaboration existante entre le Prestataire et ce dernier, au terme de cette collaboration, le Prestataire peut se voir dans l'obligation de transmettre à cet organisme le nom de l'entreprise devenue cliente de ses services, ou simplement inscrite sur le site self-and-innov.fr, ainsi que la date de souscription auxdits services.

Aucune autre information ne saurait être donnée.

17. Propriété intellectuelle

Le Client possède la propriété de tous les résultats et informations obtenus dans le cadre de l'opération de recherche ou développement, ou tout autre développement en son nom, confiée à la société LIANT et sera entièrement libre de décider d'entreprendre ou de faire entreprendre l'exploitation des résultats.

La société LIANT conserve néanmoins la possibilité d'utiliser les résultats pour ses besoins propres de recherche sous réserve des obligations de confidentialité précitées.

Par ailleurs, la méthodologie et le savoir-faire utilisés ou développés par la société LIANT pour l'opération demeure sa propriété. Elle sera donc libre de les utiliser, les protéger, les transférer, les publier et les exploiter librement.

18. Données personnelles

Pour exécuter le contrat, le Client est amené à partager des Données à caractère personnel avec l'Entreprise, ce dernier collectera ces données exclusivement aux fins de gestion de sa relation commerciale avec le client et de l'exécution du contrat.

Ces données :

- Seront traitées conformément à toutes les lois applicables, y compris le Règlement (UE) 2016/679, tous les textes, règlements, ordonnances et normes susceptibles d'être modifiés ;
- Pourront le cas échéant être transmises à des tiers partenaires ou à tout préposé dans le cadre toujours de l'exécution du contrat ;

- Seront conservées pour la durée de la relation commerciale et pour toute durée supplémentaire en application d'une disposition légale ou réglementaire.

L'entreprise prend toutes les précautions pour garantir la sécurité de ces données.

Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Pour exercer ses droits ou pour toute demande relative à l'utilisation des DCP, le Client est invité à prendre attache auprès du responsable du traitement des données, Monsieur ROLAND LAURÈS, :

- L'adresse courriel : roland@liant.dev
- L'adresse postale : 5 avenue Jean Jaurès, 34600 BÉDARIEUX
- Le téléphone : 04 48 26 01 56

19. Nullité partielle

La nullité de l'une ou de plusieurs dispositions des présentes Conditions Générales de Vente n'affecte nullement la validité des autres dispositions. Les clauses nulles seront interprétées conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

20. Droit applicable

Les présentes Conditions générales de vente sont régies par le Droit français.

Elles sont rédigées en français.

21. Médiation de la consommation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le Consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du Code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

La société LIANT a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 52295/VM/2401 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à : Sas Médiation Solution - 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost ;
- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr ;
- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits,
- Copie de la réclamation préalable,
- Tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.).

Tout différend persistant entre les parties à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de la résolution du contrat sera de la compétence du Tribunal de commerce de BÉZIERS, ce qui est expressément accepté par le Client.

Si le Client est un consommateur, le litige sera porté devant la juridiction de son choix en application du Code de procédure civile.

22. Acceptation du Client

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.

ANNEXE

**FORMULAIRE DE RÉTRACTATION dans les
termes de l'annexe à l'article R.221-1 du Code
de la consommation**

*Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire
uniquement si vous souhaitez vous rétracter du
contrat.*

À l'attention de la société LIANT
5 avenue Jean Jaurès 34600 BÉDARIEUX
04 48 26 01 56

Je vous notifie par la présente ma rétractation
du contrat portant sur les prestations de
services ci-dessous décrite :

Devis n°

Date de signature du contrat :

Adresse et nom du Client :

Date :

Signature